

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 21 DECEMBRE 2017

DE 10 H 00 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2017 – 31



Objet : Exécution anticipée du Budget Primitif 2018 en Investissement

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni, le 21 Décembre 2017, sous la présidence de Monsieur Franck DHERSIN, Président du SMIRT,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2312-1,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2017, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

DECIDE

Jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2018, d'autoriser le SMIRT à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à caractère annuel dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, étant entendu que les crédits de paiement sont égaux à la somme des crédits de paiement figurant dans les budgets correspondants.

AUTORISE

Monsieur le Président à signer les documents correspondants.

Le Président du SMIRT,

Franck DHERSIN